

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 13

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO/ M. GERARD GAZAY

OBJET

Action Module d'Insertion Entrée Linguistique (MIEL): convention liant le
Département des Bouches-du-Rhône et l'association CIERES

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
04.13.31.73.76**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008 le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et à ce titre il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de la dite association.

Dans l'axe 2 du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016 «Proposer une offre adaptée aux besoins des publics» orientation 2, action 2, sous-action 8, le Département des Bouches-du-Rhône affirme sa volonté d'intervenir en faveur du public ayant une problématique d'analphabétisme ou d'illettrisme faisant obstacle à d'autres démarches d'insertion.

Dans ce cadre, l'association Centre d'Innovation pour l'Emploi et le Reclassement Social (CIERES) propose l'action intitulée «**Module d'Insertion Entrée Linguistique**» sur l'ensemble du territoire marseillais et en particulier sur les arrondissements du centre ville de Marseille (1^{er} au 7^{ème} arrondissements).

L'action proposée est en faveur de 35 personnes Bénéficiaires du RSA (BRSA) sur 15 parcours moyens de 500 heures soit 7500 heures.

Le public concerné est majoritairement en démarche d'insertion socio-professionnelle mais rencontre des difficultés linguistiques importantes.

L'objectif de l'action consiste à maîtriser les compétences de base pour assurer une meilleure connaissance du monde du travail tout en prenant en compte les freins périphériques de la personne.

Les entrées et sorties de l'action sont permanentes. La prescription est faite par les référents sociaux ou les conseillers de Pôle Emploi via la Plateforme de diagnostic linguistique ou la permanence hebdomadaire du CIERES.

Le parcours est individualisé en fonction des besoins linguistiques et du degré d'autonomie du participant qui s'engage sur un parcours de 5 demi-journées hebdomadaire pour une durée moyenne de 300 à 500 heures. Au-delà de 500 heures, une validation par le Pôle d'insertion est requise, en lien avec le référent social.

Au terme de l'accompagnement individuel, le parcours se poursuit par des ateliers de compétences linguistiques et des ateliers spécifiques axés principalement sur l'emploi, l'informatique, et la mobilité.

L'atelier emploi est prépondérant au sein de l'accompagnement. Il s'articule autour des problématiques suivantes :

- vocabulaire professionnel ;
- préparation à l'entretien professionnel ;
- lettre de motivation ;
- valorisation des compétences.

Cet atelier optimise le rapprochement des personnes avec le monde de l'entreprise. Des périodes d'immersion au sein d'une entreprise pour une durée d'une ou 2 semaines sont programmées tout au long du parcours.

Les éléments du bilan intermédiaire de l'action précédente établi au 30 novembre 2015 attestent que 19 bénéficiaires sont sortis du dispositif sur les 25 ayant intégré l'action :

- 8 sont sortis en emploi ;
- 3 sont sortis du dispositif RSA en raison d'un changement de statut ;
- 2 ont intégré un autre dispositif linguistique ;
- 3 ont intégré l'accompagnement global ;
- 2 ont intégré l'accompagnement socio- professionnel ;
- 1 s'est orienté vers une action d'insertion sociale.

Par conséquent, il est proposé de renouveler l'action du 01 mars 2016 au 28 février 2017.

PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il est proposé d'accorder à l'association CIERES une subvention d'un montant de **32.000,00 €** selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

Organisme	Période	Territoire des PI	Nombre de BRSA	Montant de l'aide du Département pour l'année 2016/2017 Cofinancements Montant financé l'année précédente	Dossier N° GSU Date CTD N° BA
<p>Centre d'Innovation pour l'Emploi et le Reclassement Social (CIERES)</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : 14 rue Louis Astouin – 13002 Marseille</p> <p><u>Nom du Président</u> : Monsieur Alfred Poncet</p>	01/03/2016 au 28/02/2017	Marseille et en particulier sur le Pôle 1 (1/5/6 et 7 ^{ème} arr.) et Pôle 2 (2 ^{ème} /3 ^{ème} arr.)	35	<p>32.000,00 €</p> <p><u>Cofinancements</u>:</p> <p>Aucun</p> <p><u>Montant financé l'année précédente</u> : 35.000,00 € pour 30 à 35 personnes BRSA</p>	2015.10/223 INS-000454 08/01/2016 Renouvellement de la convention 2014.9/120 pour la période du 01/02/2015 au 31/01/2016

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 36.343,00 €, ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 30.220,00 € soit 0,70 ETP de formateurs et 0,05 ETP d'encadrement ;
- les dépenses de fonctionnement pour 6.123,00 € ;

La participation de la collectivité s'élève à 32.000,00 €, soit 88% du budget ; l'association intègre un auto- financement de 4.323,00 € dans son budget.

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention, dont le projet correspond à la convention type Action d'Insertion prévue à cet effet, cette action sera financée les crédits de paiement mis à disposition au titre du budget 2016 :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement
16016	1007143	Action de redynamisation	Chapitre 017 Fonction 561 article 6574	32.000,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL